

DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical exceptionnel du mardi 19 décembre 2017
Délibération n° : 2017-59
Date de convocation : mercredi 13 décembre 2017

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2017

Publication : 22/12/2017



Objet : Pérennisation en contrat à durée indéterminée pour l'agent occupant le poste de gestionnaire comptable

Secrétaire de séance : Danielle GUIGNARD

Président : Christian GROSSAN

Région : Chantal EYMEOD, Conseillère régionale, titulaire, présente (3 voix), Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, titulaire, excusée (3 voix, donne pouvoir à Chantal EYMEOD);

Département : Valérie GARCIN-EYMEOD, Conseillère départementale, titulaire, excusée (2 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, titulaire, excusé (2 voix);

Communauté de communes du Gullestros-Queyras : Christian LAURENS, conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix); François QUEREL, conseiller communautaire, titulaire, présent (1voix) ;

Communes :

Abriès : Jacques BONNARDEL, Maire, excusé, Robert BOURCIER, Conseiller municipal, excusé ;

Aigulles : Serge LAURENS, Maire, présent, Pascal GIRAUD, Conseiller municipal, présent ;

Arvieux : Philippe CHABRAND, Maire, présent, Alain BLANC, Délégué, présent ;

Cellac : Christian GROSSAN, Maire, présent, Jeanne FAVIER CARGEMEL, Adjointe au Maire, excusée ;

Château-Ville-Vieille : Jean-Louis PONCET, Maire, excusé, Laurent NIFENECKER, Conseiller municipal, excusé (donne pouvoir à Pascal GIRAUD) ;

Eyglies : Marcel PRA, Adjoint au Maire, présent ;

Guillestre : Bernard LETERRIER (titulaire), Maire, excusé, Patrick PEREZ (suppléant), présent ;

Molines-en-Queyras : Jean - Paul HOFFMANN, Adjoint au Maire, présent, Francis MARTIN, excusé ;

Ristolas : Vanessa DEVELAY, Adjointe au Maire, excusée, Marie-Josée NOUHAUD, excusée;

Saint-Véran : Mathieu ANTOINE, Adjoint au Maire, présent, Danielle GUIGNARD, Maire, excusée.

Assistaient également au Comité syndical :

Région PACA – Direction du développement des Territoires des Grandes Alpes : Robert GENTILI

Commune de Vars : Raphaëlle MARTOIA

Les Amis du Parc : Christophe THOMAS et Pierre BLANC.

Exposé des motifs

S'agissant du poste de gestionnaire comptable, le contrat à durée déterminée sur emploi permanent arrive à échéance au 31 décembre 2017. Aussi, il est proposé au Comité syndical de délibérer sur la transformation de ce contrat en contrat à durée indéterminée.

Vu :

- La loi Dutreil du 26 juillet 2005 qui a introduit le contrat à durée indéterminée dans la fonction publique ;
- Le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 portant classement du Parc naturel régional du Queyras jusqu'au 18 avril 2021 ;
- Les Statuts du Parc naturel régional du Queyras en vigueur ;

Considérant :

- Que le poste de gestionnaire comptable est occupé par un agent en contrat à durée déterminée ;
- Que le contrat à durée déterminée arrive à échéance le 31 décembre 2017 ;
- Que le poste de gestionnaire comptable est essentiel pour le bon fonctionnement du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Queyras ;
- Qu'il s'agit d'un emploi permanent.

Le Comité Syndical du Parc naturel régional du Queyras, réuni le mardi 19 décembre 2017, après en avoir délibéré, et voté par, décide :

Nombre de membres en exercice : 24
 Nombre de suffrages : 30

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres représentés : 2

Nombre de suffrages exprimés

Contre : 0 Pour: 17

Abstentions : 2 (Mathieu ANTOINE et Jean-Paul HOFFMANN)

- D'approuver la transformation du contrat à durée déterminée en contrat à durée indéterminée pour l'agent occupant le poste de gestionnaire comptable ;
- D'autoriser le Président et la Directrice à prendre les dispositions nécessaires pour mettre au point et conduire à bonne fin cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
 Pour extrait conforme.

**Le Président
 Christian GROSSAN**



Handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Christian Grossan'.